



2023/1

Département du Val d'Oise  
Ville de La Frette-sur-Seine

**Conseil Municipal du 28 septembre 2023**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**Délibération n° D/2023/58**



Nombre de Conseillers :  
en exercice : 22  
présents : 15  
votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, André BOURDON, Laurence GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Jean DECROIX, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Christian TETARD, Patrice GOSNET, Alaine HOUREZ,

Étaient régulièrement représentés :

Claudine THIRANOS par Bernadette VOOGSGERD,  
Laurent FOHRER par Patrice JACQUET,  
Julia NOJAC par Nathalie JOLLY,  
Eliane CHIDIACK par Steve IDJAKIREN,  
Brice BRUNET, par Philippe AUDEBERT  
Philippe BARBIER, par André BOURDON

Était absent :

Bruno MELGIES,

Formant la majorité des membres en exercice.

Grégory BENOIT a été élu Secrétaire de Séance

**OBJET : CONSTITUTION DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant, le Règlement Budgétaire et Financier de la commune de la Frette sur Seine adopté par le Conseil Municipal en date du 23 février 2022 et modifié par avenant en date du 15 décembre 2022,

Considérant la nécessité de constituer une provision pour risques et charges au titre des créances douteuses,

Considérant les modalités de calcul mentionnées dans le Règlement Budgétaire et Financier de la commune,

Considérant que le montant des provisions à constater s'élève 5 078 euros :

Exercices		Montant des créances à recouvrer	Taux de provision	Montant de la provision
N-4 et au-delà	2015 à 2019	3250	100%	3 250
N-3	2020	201	75%	151
N-2	2021	653	50%	327
N-1	2022	9006	15%	1 351
<b>Total de la provision 2023</b>				<b>5 078</b>

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**DECIDE** de constituer une provision pour risques et charges au titre des créances douteuses pour un montant de 5 078 euros.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 à l'article 6817.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de Séance

Grégory BENOIT

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : **6.10.2023**
- Sa publication sur le site internet de la commune le : **6.10.2023**